



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON
Séance du 7 décembre 2021

Délibération du CA n°21/22

Objet : Contrôle interne comptable et financier

Document(s) joint(s) : Cartographie des risques et plan d'actions

Vu le code de l'éducation, ;

Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2017 nommant Monsieur CHAZAL, directeur général du Crous de Lyon à compter du 15 octobre 2017 ;

Exposé des motifs :

Le contrôle interne comptable et financier recouvre l'ensemble des dispositifs organisés, formalisés et permanents mis en œuvre par l'ensemble des acteurs, pour maîtriser le fonctionnement des activités financières du CROUS et donner ainsi une assurance raisonnable sur la qualité des comptes, c'est-à-dire, leur fidélité à la réalité économique, patrimoniale et financière. Le contrôle interne repose sur une démarche permanente et itérative dans le sens où, pour maîtriser les risques, il doit être constamment adapté aux évolutions de l'environnement de travail (normatives, informatiques, organisationnelles...) et réajusté en fonction de l'évaluation des risques par nature mouvants. C'est un dispositif dynamique qui repose sur une expertise régulière des risques et s'inscrit dans une boucle d'amélioration continue, à la fois dans les domaines de l'organisation des services du CROUS, dans la documentation des procédures et de la traçabilité des opérations financières et comptables.

Article unique :

Le Conseil d'administration approuve la cartographie des risques et le plan d'actions du contrôle interne comptable et financier annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 25
Nombre de membres présents ou représentés : 16
Quorum atteint : Oui
Nombre de voix favorables: 16
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions: 0

Fait à Lyon, le 07 décembre 2021

Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
région académique Auvergne Rhône-Alpes

Gabriele FIONI